

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du mardi 11 février 2020

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN. Absent excusé : Xavier CULEUX. qui donne pouvoir à Michel BACARISSE. Secrétaire de séance : Gérald MABILE
présents	10	
votants	11	
Délibération n°	9/2020	

Objet : ETAT DES 4 TAXES

Monsieur le maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

(Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal ne doit pas voter le taux de la taxe d'habitation qui est maintenu par la loi à 15,77% pour un produit de 78 960 €)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, à savoir :

- | | | |
|----------------------------|---------|------------------|
| - taxe foncière (bâti) | 24,33 % | produit 65 472 € |
| - taxe foncière (non bâti) | 15,81 % | produit 3 035 € |

Soit un produit fiscal total attendu de 68 508 € hors taxe d'habitation

(Soit un produit fiscal total attendu de 147 468 € avec la taxe d'habitation).

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 11 février 2020

Le Maire,

Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 13 février 2020

COMMUNE : 181 COURCELLES SAPICOURT

ARRONDISSEMENT : 51 REIMS

TRESORERIE SPL : CFP D HERMONVILLE



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communaux de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	15,77	>>>	500 700	78 960
Taxe foncière (bâti).....	24,33	>>>	269 100	65 472
Taxe foncière (non bâti).	15,81	>>>	19 200	3 036
CFE.....		>>>	0	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>				68 508
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>				
Total :				68 508

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 3 300 - Total allocations compensatrices : 3 300

Produit des IFER : -

Produit de la CVAE : -

Versement GIR : -

Prélèvement GIR : 17 827

Produit de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 68 508

Produit prévisionnel de TH : 78 960

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : 0

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe foncière.....	68508	24,33	24,33	269 100	65 472
Taxe foncière (non bâti).....	68508	15,81	15,81	19 200	3 036
CFE.....	>>>				
Produit attendu				Produit fiscal attendu	68 508
Produit à taux constants (hors TH)					

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

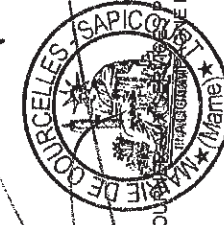
ETIENNE EFFA

le 11 MARS 2020

Le préfet,

le

A Courcelles - Sapi-court
Le maire.



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER A LA PREFECTURE EN TROIS EXEMPLAIRES

LE SERVICE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 051-215101692-20200311-D_09_2020-DL



COMMUNE : 181 COURCELLES SAPICOURT

ARRONDISSEMENT : 51 REIMS

TRESORERIE SPL : CFP D HERMONVILLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	2 802
Taxe foncière (bâti) :	43
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	455
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotation pour perte de THLY :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	4 574
	>>>

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (16)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national (13)	>>>	Taux plafonds 2020 (15)	>>>	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) (17)	>>>
	départemental (14)	>>>	2020			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	25,85	64,63	1,45000	63,18	
Taxe foncière (non bâti).	49,72	24,24	124,30	8,08000	116,22	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	>>>	communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	24,80
--	-------

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
 Reçu en préfecture le 16/03/2020
 Affiché le 051-215101692-20200311-D_09_2020-DE
 Berger Levraut



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS